Le 10 juillet 2023

Evolution du fonctionnement du restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire 2023-2024

A l'issue d'un appel d'offre, l'association Les Petits Palais s'est vu attribuer le marché pour la restauration collective à l'école publique Félix-Leclerc. Les modalités de ce marché public implique quelques modifications pour vous, familles.

Qu'est-ce qui ne change pas ?

- Les Petits Palais vont toujours concocter de savoureux repas pour vos enfants durant le temps scolaire, les mercredis et lors des petites vacances, avec des aliments bio et locaux !

- La municipalité et les animateurs du temps méridien vont s'occuper comme aujourd'hui des temps en dehors des repas (animations, temps de jeux, temps calme…).

Qu'est-ce qui va changer ?

- **Les Petits Palais vont préparer en complément le goûter** pour le périscolaire (laitage, produits céréaliers et fruit).

- **La mairie sera désormais en charge des inscriptions et de la facturation**.

- **La tarification des repas est désormais fixée par la commune** lors d'un vote en Conseil Municipal.

Et en pratique ?

- La réservation se fera toujours sur le **portail famille**, suivant les mêmes modalités qu'auparavant. Les modalités de communication pour les annulations restent également les mêmes qu'actuellement.

- Une **facture unique** sera émise mensuellement **par la mairie** regroupant la restauration scolaire, le périscolaire, le centre de loisirs, en fonction des services que vous utilisez. **Vous n'aurez plus de règlement à effectuer auprès des Petits Palais.**

Quelles démarches avez-vous à réaliser d'ici la rentrée ?

Pour les familles qui ne fréquentent que le restaurant scolaire (enfants ne fréquentant ni le périscolaire, ni l'accueil de loisirs), et uniquement celles-là, vous devrez fournir un RIB au service enfance de la commune avant le 4 septembre 2023 pour une facturation aisée et sans oublis.

Les nouvelles inscriptions pour les élèves de la rentrée prochaine (nouvelles familles, et notamment enfants entrant en PS) sont à faire directement auprès du SERVICE ENFANCE. Pour toute demande de prise en charge particulière, et notamment pour la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), n'hésitez pas à prendre contact avec le Service Enfance (par mail à enfance@bouvron.eu ou téléphone au 02 40 69 56 72).

*L'ensemble des bénévoles et du personnel des Petits Palais est heureux de pourvoir continuer à proposer **des repas de qualité, confectionnés sur place, à partir de produits bio et locaux et de participer à l'éducation culinaire des enfants**, conformément aux valeurs qui anime l'association depuis maintenant 20 ans.*

Vous souhaitez plus d'information sur notre association, venez à la rencontres de bénévoles le samedi 2 septembre au forum des assos entre 09h30 et 12h30 - parc de la Minoterie ou lors du traditionnel café d'accueil le lundi 4 septembre à l'école Félix-Leclerc.

Le bureau
Association Les Petits Palais